

Le **09 juin 2015** à 20 heures, les membres du **Bureau** de la Communauté de Communes du Bassin de BOLOGNE VIGNORY FRONCLES, se sont réunis dans les bureaux de la Communauté de Communes, sur convocation et sous la présidence de M. Denis MAILLOT.

Etaient présents : Mmes Marie-Thérèse DORE et. Mrs Michel COURAGEOT, Philippe LESEUR Francis MAJORKIEWIEZ, Michel PAULIN, Jean-Yves ROY, Jacky RUBINI, Patrice VOIRIN membres du Bureau.

Etaient excusés : Mr Luc NOIROT, Marie-Thérèse HURNI

Membres en exercice : 11

Membres Présents : 9

Membres Votants : 9

- **Location bureaux communauté de communes**

Le Président rappelle que des conventions précaires sont signées avec la commune de VIEVILLE concernant la location des bureaux de la communauté de communes. Une des conventions (bureaux 1^{er} étage), arrivant à échéance, le Bureau a statué pour son renouvellement. S'agissant de conventions précaires sans actualisation des loyers, celles-ci seront renouvelées par tacite reconduction.

- **Adhésions réseau chantier école**

Le Président expose l'utilité d'adhérer au réseau national « chantier école » qui permettrait de mutualiser les compétences et les pratiques avec les Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) du réseau. Cette adhésion permettrait également de professionnaliser les encadrants et personnels qui gravitent autour du chantier d'insertion (Xavier Grenier, Adélaïde FRANCOIS...) au travers des formations gratuites et colloques régionaux sur des thématiques liées à l'insertion. Autre avantage lié à l'adhésion, l'utilisation de l'outil « LEA », logiciel qui permet de structurer et valoriser l'accompagnement (dossier individuel par salarié, bilans de mises en œuvre pour les évaluations internes et externes).

Le Président indique que la DIRECCTE est satisfaite de l'accompagnement des salariés réalisé par Adélaïde FRANCOIS. L'adhésion au réseau chantier école apporterait un plus avec notamment un gain de temps et une aisance rédactionnelle des remontées chiffrées aux financeurs.

M. MAILLOT souligne les contraintes de plus en plus importantes au niveau de la fourniture des bilans, notamment ceux servant de justificatifs dans le cadre de l'utilisation des fonds européens. Le logiciel « LEA » permettrait de sécuriser les données à transmettre.

Après en avoir délibéré, le Bureau délégué à cet effet, accepte l'adhésion au réseau chantier école dont le coût est de 300 € la première année puis 1 500 € par an. Dépense comprise dans le chantier d'insertion avec prise en charge de l'état et du F.S.E.

- **Location véhicule publicitaire**

Le Président informe les membres du Bureau de la proposition de la société Infocom concernant la mise à disposition gratuite d'un véhicule financé par l'apposition sur le véhicule, d'annonces publicitaires. M. MAILLOT indique que le choix du véhicule porterait sur un Traffic fourgon 3 places pouvant servir aux services techniques mais également, en cas de besoin, aux communes membres ou au personnel communautaire lors de déplacements professionnels.

La société s'occupe de contacter les annonceurs potentiels à partir d'un listing produit par la Communauté de Communes. Le contrat est signé pour 2 ans, renouvelable une fois. Seuls les frais de carburant et d'assurance sont à la charge de la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Bureau accepte à l'unanimité cette proposition.

- **Théatro'Pays**

Suite à la réunion de la commission de programmation Théâtre'O Pays, trois spectacles seront organisés sur le territoire communautaire :

Un spectacle déambulatoire – convoi exceptionnel (spectacle tout public) à Vouécourt

Un spectacle de Cirque – El Nucleo à Viéville

Une pièce de théâtre – Cie Attention au(x) chien(s) (spectacle à partir de 9 ans) à Lamancine.

Le Président rappelle qu'un appel à candidatures avait été lancé afin de connaître les communes intéressées par ces spectacles mais que des contraintes d'ordre techniques ont obligé la commune de Soncourt à se désister au profit de la commune de Viéville (nécessité de mettre à disposition une salle avec une hauteur de plafond de 3.50 m minimum).

M. ROY confirme que ces spectacles coordonnés par le Pays de Chaumont, permettent à la population d'accéder gratuitement à une offre culturelle sur le territoire communautaire.

M. MAILLOT rappelle que le financement de cette programmation a bien été inscrit au budget primitif 2015.

• **Circuit VTT Vignory**

La commission tourisme a étudié la possibilité de créer un circuit dédié à la pratique sportive du VTT à Vignory. M. MAJORKIEWIEZ indique aux membres du Bureau qu'il ne s'agit pas seulement de réaliser un circuit mais qu'il convient également de réfléchir à un lieu pour le nettoyage et l'entretien des vélos ainsi que la possibilité d'offrir un hébergement sommaires aux vététistes. Une pré-étude est actuellement en cours par Etienne MARASI au niveau de la commune de VIGNORY. Toutefois, le conseil municipal souhaiterait connaître la position de la communauté de communes à ce sujet.

M. MAILLOT indique que le processus de validation de ce circuit est identique à celui permettant aux chemins de randonnée d'être inscrits au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnée (PDIPR).

M. MAJORKIEWIEZ souligne que les premières démarches auprès des propriétaires ont été réalisées. Il ajoute que le coût pour la pose de la signalétique serait de 2 500 € à 3 000 € si la communauté de communes souhaitait développer ce circuit.

Les membres du Bureau confirment que le financement d'une première phase pour la création de ce circuit (signalétique) ne pourra être programmé, au mieux, qu'en 2016. Ils invitent la commune de Vignory à poursuivre les démarches de conventionnement avec les propriétaires. Toutefois, la création éventuelle d'un hébergement dédié à ce circuit de VTT ne pourra être étudiée qu'après 2016.

Le Président précise que la commission tourisme a également travaillé sur d'autres dossiers comme un autre circuit VTT à Briaucourt, un circuit découverte du patrimoine à Froncles, une aire de stationnement camping-cars à Vignory.

M. MAILLOT rappelle que le budget primitif 2015 ne permet pas de nouveaux investissements. Il sera donc nécessaire de chiffrer précisément ces nouveaux circuits afin de pouvoir procéder en 2016, à une éventuelle programmation.

• **Retrait Office de Tourisme de Pôle (OTP)**

Le Président indique avoir rencontré, avec Mme DORE et M. MAJORKIEWIEZ, M. Bernard VIALLETTEL, Président de l'OTP. Il indique que les raisons du retrait de la Communauté de Communes à l'office de tourisme ont été comprises. Cependant, des actions ayant déjà été engagées de la part de cette institution, des négociations sont en cours. Le Président rappelle qu'il a été décidé en conseil communautaire de procéder au retrait de cet office, au 31 juillet 2015.

Après avoir étudié les éléments proposés par l'OTP, le Bureau accepte à l'unanimité la prise en charge financière complémentaire, d'un agent d'accueil saisonnier, intervenant sur Vignory au mois d'août. (Coût : 1905 €)

• **Fonds de Péréquation Intercommunale (FPIC 2015)**

Le Président rappelle que lors du conseil communautaire du 29 avril 2015, le budget communautaire a été adopté à la majorité avec l'inscription d'une recette correspondant au FPIC 2015 équivalente à **95 152 €**.

Cette recette a été inscrite au budget primitif suite à la mise en ligne, sur le site internet DGCL, des dotations 2015 (mise en ligne du 25/04/2015 – voir notification jointe). Les notifications pour les communes apparaissent toutes comme étant inéligibles au FPIC.

Toutefois, le 1^{er} juin 2016, les services de la préfecture ont invité les communes et la communauté de communes à se prononcer sur une répartition de ce FPIC, la notification des 95 152 € concernant l'enveloppe globale attribuée au bloc intercommunal. En l'absence de décisions, la répartition de droit commun s'appliquera.

Le Bureau confirme les notifications mises en ligne le jour de leur réunion précédant le conseil communautaire. Il propose à l'unanimité de ne pas modifier le budget primitif 2015 et d'opter pour une répartition dérogatoire libre, attribuant la totalité de l'enveloppe à l'intercommunalité.

Les membres du Bureau proposent de joindre un courrier à la Direction des Finances Publiques ainsi qu'à la Préfecture de Haute-Marne, à la délibération qui sera prise lors du conseil communautaire du 22 juin 2015. La mise en ligne des dotations ayant induit en erreur l'intercommunalité, une dérogation quant au principe de délibérations de l'ensemble des conseils municipaux sera demandée.

• **SCoT et évolution du Pays de Chaumont**

M. ROY rappelle en sa qualité de Président du Pays de Chaumont l'intérêt pour l'arrondissement de Chaumont de créer un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et donc une structure porteuse pour ce schéma. Il indique que l'association du

Pays de Chaumont devant également évoluer afin de pouvoir répondre aux conditions de programme LEADER 2014-2020, les démarches ont été entreprises pour créer un syndicat mixte permettant de répondre à l'ensemble de ces besoins. Plusieurs réunions de travail ont eu lieu. Mme DORE, M. COURAGEOT et M. VOIRIN ont représenté la communauté de communes lors de ces différentes rencontres.

M. MAILLOT indique que la Communauté de communes doit délibérer le 22 juin prochain au sujet de son engagement pour l'élaboration d'un SCoT et de l'évolution du Pays de Chaumont en syndicat mixte fermé.

M. ROY précise qu'à la suite de l'adoption du périmètre du syndicat, les communes auront à se prononcer sur les statuts de ce nouveau syndicat mixte fermé.

A ce titre, Mme DORE souhaite connaître la position du Bureau concernant notamment la représentativité indiquée dans le projet de statuts. Elle indique qu'elle souhaiterait un minimum de deux représentants par EPCI au niveau du Bureau afin que la Communauté de communes soit toujours représentée, même en l'absence d'un des deux délégués.

Les membres du Bureau acceptent cette proposition et donne mandat à Mme DORE et M. COURAGEOT pour poursuivre les réunions de travail avec le Pays de Chaumont et défendre les intérêts communautaires.

• Questions diverses

Le Président fait part d'une conversation téléphonique avec Mme Patricia BARJOT, Directrice Départementale des Finances Publiques de la Haute-Marne. Il indique qu'elle l'a informé du projet de fermeture de la trésorerie de Vignory. M. MAILLOT confirme avoir fait part de son désaccord à ce sujet. Toutefois, la fermeture ayant déjà reçu l'accord de l'administration centrale des finances publiques, le Président souhaite connaître la position du Bureau à ce sujet.

A l'unanimité, les membres du Bureau, bien que déplorant une nouvelle fois le retrait d'un service en milieu rural, confirment leur souhait de rejoindre la trésorerie de Chaumont. En effet, le personnel actuel à la trésorerie de Vignory n'étant pas en nombre suffisant, des retards conséquents sont constatés dans les délais de traitement des mandats et titres. Ces délais seraient toujours les mêmes si le centre des finances publiques rejoignait celui d'Andelot. D'autre part, les rendez-vous réguliers des élus et du personnel sur Chaumont permettraient d'optimiser déplacements. Mme BARJOT rencontrera les élus du territoire à ce sujet le 23 juin à Vignory.